

FICHE-CURSUS

Département : Arts de la scène

Discipline : Chant lyrique

Cette fiche cursus a pour objectif de préciser les contenus pédagogiques de l'enseignement du chant lyrique au Conservatoire à Rayonnement Régional de Saint-Maur-des-Fossés. Elle complète le règlement des études et le règlement intérieur en vigueur.

Professeurs

Laurence Brisset, Pierre Kuzor.

Jean-Louis Roblin et Thomas Palmer : chefs de chant.

Organisation des cycles

Premier cycle

Durée: 4 ans maximum.

Condition d'accès : concours d'entrée en fin d'année scolaire. Les candidats étrangers s'engagent à justifier dans l'année d'un niveau minimum de français (A2).

Programme du concours d'entrée :

- 2 pièces au choix du candidat dont une en français.

Limite d'âge : de 16 à 21 ans.

Durée hebdomadaire des cours :

- cours individuel de chant et de technique vocale : 30 minutes,

- travail individuel avec le chef de chant : 30 minutes,

- participation aux cours d'art lyrique en accord avec le professeur et en fonction des projets et de l'autonomie du chanteur,

- participation aux divers projets des classes de chant et de musique ancienne en accord avec le professeur, selon la nature du projet.

Discipline complémentaire obligatoire : formation musicale jusqu'au niveau 2C4 inclus, avec au minimum la mention Bien lors de l'examen de fin de cycle.

Evaluation :

- **Contrôle de milieu d'année** : en présence du professeur, du Directeur du Conservatoire ou de son représentant. Aucune mention n'est donnée mais une appréciation est apposée au dossier de l'élève. Le programme est libre. Lors de ce contrôle, peut être proposé un passage anticipé de fin de cycle pour l'examen de fin d'année scolaire.

- **Examen d'inter-cycle** : cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de 2 personnalités extérieures spécialistes du chant lyrique.

Aucun redoublement n'est prévu à l'intérieur d'un cycle.

La mention obtenue tient compte du contrôle continu : Très Bien, Bien, ou Assez Bien.

L'absence de mention entraîne le renvoi définitif de l'élève.

Programme, de 7 minutes environ : 2 pièces de style et d'époque différents, dont 1 obligatoirement en français.

- **Examen de fin de cycle** : cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Il doit être présenté au plus tard à la fin de la 3^{ème} année du cycle. Un seul redoublement est possible.

Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de 2 personnalités extérieures spécialistes du chant lyrique.

Il se prononce sur le passage ou non en cycle supérieur. En cas de réussite, une mention est décernée à l'élève : Très Bien ou Bien. La mention Assez Bien ne permet pas à l'élève de passer dans le cycle supérieur. L'absence de mention entraîne le renvoi définitif de l'élève.

Seules les mentions Bien ou Très Bien permettent le passage en 2^{ème} Cycle.

Programme, de 7 minutes environ : 2 pièces de style et d'époque différents, dont 1 obligatoirement en français.

Deuxième cycle

Durée : 4 ans maximum.

Condition d'accès : avoir réussi l'examen de fin de cycle 1 pour les élèves du Conservatoire ou passer le concours d'entrée en juin de l'année scolaire précédente pour les élèves extérieurs. Les candidats étrangers s'engagent à justifier dans l'année d'un niveau minimum de français (A2).

Programme du concours d'entrée :

- 2 pièces au choix du candidat dont 1 air d'opéra et 1 pièce en langue française

Limite d'âge : de 16 à 24 ans.

Durée hebdomadaire des cours :

- cours individuel de chant et de technique vocale : 45 minutes,

- travail individuel avec le chef de chant : 45 minutes,

- participation aux cours d'art lyrique en fonction des projets et de l'autonomie du chanteur,

- participation aux divers projets des classes de chant et de musique ancienne, selon la nature du projet.

Disciplines complémentaires obligatoires : formation musicale jusqu'au niveau 2C4 inclus, avec au minimum la mention Bien lors de l'examen de fin de cycle.

Evaluation :

- **Contrôle de milieu d'année** : en présence du professeur, du Directeur du Conservatoire ou de son représentant. Aucune mention n'est donnée mais une appréciation est apposée au dossier de l'élève. Le programme est libre. Lors de ce contrôle, peut être proposé un passage anticipé de fin de cycle pour l'examen de fin d'année scolaire.

- **Examen d'inter-cycle** : cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de 2 personnalités extérieures spécialistes du chant lyrique.

Aucun redoublement n'est prévu à l'intérieur d'un cycle.

La mention obtenue tient compte du contrôle continu : Très Bien, Bien ou Assez Bien. L'absence de mention entraîne le renvoi définitif de l'élève.

Programme, de 12 minutes environ : 2 pièces de style et d'époque différents, dont 1 obligatoirement en français.

- **Examen de fin de cycle** : cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Il doit être présenté au plus tard à la fin de la 3^{ème} année du cycle. Un seul redoublement est possible.

Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de 2 personnalités extérieures spécialistes du chant lyrique.

Il se prononce sur le passage ou non en cycle supérieur. La mention obtenue tient compte du contrôle continu : Très Bien ou Bien. La mention Assez Bien ne permet pas à l'élève de passer dans le cycle supérieur. L'absence de mention entraîne le renvoi définitif de l'élève.

Seules les mentions Bien ou Très Bien permettent le passage en 3^{ème} Cycle.

Programme, de 12 minutes environ : 2 pièces de style et d'époque différents, dont 1 obligatoirement en français.

Troisième cycle court, 3CC

Durée : 2 ans maximum.

Condition d'accès : avoir réussi l'examen de fin de cycle 2 pour les élèves du Conservatoire ou passer le concours d'entrée en fin d'année scolaire pour les élèves extérieurs. Les candidats étrangers s'engagent à justifier dans l'année d'un niveau minimum de français (A2).

Programme du concours d'entrée :

- 3 pièces au choix du candidat dont 1 air d'opéra avec 1 récitatif, et 1 pièce en langue française,

Limite d'âge : de 20 à 28 ans

Durée hebdomadaire des cours :

- cours individuel de chant et de technique vocale : 60 minutes,
- travail individuel avec le chef de chant : 60 minutes,
- cours collectif à l'art lyrique : 2h,
- cours collectif de lieder et de mélodies : 1h30,
- participation **obligatoire** aux divers projets des classes de chant et de musique ancienne.

Disciplines complémentaires obligatoires :

- formation musicale jusqu'au niveau 2C4 inclus, avec au minimum la mention Bien lors de l'examen de fin de cycle,
- possibilité de commencer l'Unité de Valeur histoire du spectacle : 1h30,
- cours de déchiffrage (en vue de l'Unité de Valeur pour le DEM (Diplôme d'Etudes Musicales) de 30 à 45 min en cours collectif.

Evaluation :

- **Contrôle de milieu d'année** : en présence du professeur, du Directeur du Conservatoire ou de son représentant. Aucune mention n'est donnée mais une appréciation est apposée au dossier de l'élève. Le programme est libre. Lors de ce contrôle, peut être proposé un passage anticipé de fin de cycle.

- **Examen d'inter-cycle** : cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de 2 personnalités extérieures spécialistes du chant lyrique.

Aucun redoublement n'est prévu à l'intérieur d'un cycle.

La mention obtenue tient compte du contrôle continu : Très Bien, Bien ou Assez Bien.

L'absence de mention entraîne le renvoi définitif de l'élève.

Programme, de 15 minutes environ : 3 pièces de style et d'époque différents, dont 1 air d'opéra avec récitatif et 1 air en langue française.

- **Examen de fin de cycle** : cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Il peut être tenté en fin de 1^{ère} année. Un seul redoublement est possible. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de 2 personnalités extérieures spécialistes du chant lyrique.

Il se prononce sur l'obtention ou non de l'Unité de Valeur de Certificat d'Etudes Musicales, mention Assez Bien, Bien ou Très Bien.

La mention insuffisante entraîne le renvoi définitif de l'élève.

Programme : de 15 minutes environ : 3 pièces de style et d'époque différents, dont 1 air d'opéra avec récitatif et 1 air en langue française. Pour les élèves souhaitant présenter le 3^{ème} cycle spécialisé, 1 œuvre de virtuosité sera ajoutée.

Diplôme : le **CEM** est délivré après l'obtention de :

- l'UV de chant mention Bien ou Très Bien,
- l'UV de formation musicale niveau 2C4 mention Bien ou Très Bien.

Troisième cycle spécialisé, 3Cspé

Durée : 3 ans maximum.

Condition d'accès : pour les élèves extérieurs concours d'entrée en fin d'année scolaire. Pour les élèves du Conservatoire désirant entrer en cycle spécialisé, 1 œuvre de virtuosité sera ajoutée en plus du programme de sortie de CEM. Le jury décernera une récompense pour l'évaluation du CEM puis donnera son avis pour le passage direct en 3Cspé.

Programme du concours d'entrée :

- 3 pièces au choix du candidat dont 1 air d'opéra avec un récitatif, et 1 pièce en langue française

Limite d'âge : 30 ans.

Durée hebdomadaire des cours :

- cours individuel de chant et de technique vocale : 60 minutes,
- travail individuel avec le chef de chant : 60 minutes,
- cours collectif d'art lyrique : 2h,
- cours collectif de lieder et de mélodies : 1h30,
- participation **obligatoire** aux divers projets des classes de chant et de musique ancienne.

Disciplines complémentaires obligatoires :

- formation musicale jusqu'au niveau 2C4 inclus avec au minimum la mention Bien lors de l'examen de fin de cycle,
- histoire du spectacle : 1h30.
- déchiffrage vocal : 30 à 45 min en cours collectif

Evaluation :

- **Examen de contrôle** : cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de 2 personnalités extérieures spécialistes du chant lyrique.

Aucun redoublement n'est prévu à l'intérieur d'un cycle.

Une mention Très Bien, Bien ou Assez Bien est délivrée. L'absence de mention entraîne le renvoi définitif de l'élève.

Programme : de 15 minutes environ : 3 pièces de style et d'époque différents, dont obligatoirement 1 air d'opéra avec récitatif et 1 air en langue française.

- **Examen de fin de cycle, UV de DEM (Diplôme d'Etudes Musicales)** : cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Il doit être présenté au plus tard à la fin de la 2^{ème} année du cycle. Un seul redoublement est possible.

Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de 2 personnalités extérieures spécialistes du chant lyrique.

Il se prononce sur l'obtention ou non de l'Unité de Valeur du Diplôme d'études musicales (DEM), mention Très Bien, Bien ou Assez Bien.

Programme, de 25 à 30 minutes environ : 5 pièces de style et d'époque différents, dont obligatoirement 1 air d'opéra avec récitatif, 1 air en langue française, 1 pièce accompagnée obligatoirement par 1 ou plusieurs instruments (élèves du Conservatoire) ou voix, 1 pièce contemporaine à partir de la seconde partie du XX^{ème} siècle.

Diplôme: le **DEM** est délivré après l'obtention de :

- l'UV de chant mention Bien ou Très Bien,

- l'UV de formation musicale niveau 2C4 mention Bien ou Très Bien,

- l'UV de déchiffrage mention Bien ou Très Bien,

- l'UV d'histoire du spectacle (avoir suivi 2 années de cours) mention Bien ou Très Bien : écriture et soutenance (durée de 30 minutes) d'un mémoire sur 1 sujet d'histoire du spectacle au choix du candidat, devant un jury extérieur,

- le certificat d'assiduité au cours de lieder et mélodies (avoir suivi 2 années de cours),

- le certificat d'assiduité au cours d'art lyrique (participation à plusieurs projets pendant la scolarité).

Des équivalences d'UV sont accordées sur tests au moment du concours d'entrée et après présentation des diplômes correspondants.

Il n'est pas indispensable de valider toutes les UV la même année.

Perfectionnement

Durée : 1 an, possibilité d'une 2^{ème} année sur demande écrite adressée au Directeur du Conservatoire.

Conditions d'accès : concours d'entrée en fin d'année scolaire ouvert aux titulaires d'un DEM ou d'un diplôme équivalent. Les candidats étrangers s'engagent à justifier dans l'année d'un niveau minimum de français (B1).

Programme du concours d'entrée :

- 3 pièces au choix du candidat dont 1 air d'opéra avec un récitatif et 1 pièce en langue française
Limite d'âge : 32 ans.

Durée hebdomadaire des cours :

- cours individuel de chant et de technique vocale : 60 minutes,
- travail individuel avec le chef de chant : 60 minutes,
- déchiffrage vocal : 30 à 45 minutes en cours collectif (en fonction des places disponibles),
- cours collectif d'art lyrique : 2h,
- cours collectif de lieder et de mélodies : 1h30,
- participation **obligatoire** aux divers projets des classes de chant et de musique ancienne,
- partenariat régulier avec la classe de musique ancienne, notamment pour les contre-ténors.

Evaluation : examen public en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de deux personnalités extérieures et décerne un diplôme de perfectionnement avec une mention Bien ou Très Bien.

Programme : de 30 minutes maximum : au choix du chanteur dont 1 pièce contemporaine à partir de la seconde partie du XX^{ème} siècle. Obligation qu'1 des pièces soit accompagnée par une autre personne que le chef de chant de la classe. La participation d'autres chanteurs et/ou instrumentistes est obligatoire.

Classe libre

Durée : 1 an, possibilité d'une 2^{ème} année sur demande écrite adressée au Directeur du Conservatoire.

Durée hebdomadaire des cours : définie selon le temps de cours restant disponible au professeur.

Pas de limite d'âge.